



Berset Solange

Site éolien « Collines de la Sonnaz »

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 20.12.19

DAEC/DEE

Dépôt

En 2018 le Grand Conseil était saisi d'un plan directeur concernant l'étude pour l'implantation de plusieurs sites éoliens dont celui intitulé « Collines de La Sonnaz ».

Le site touche les communes de Courtepin, Misery-Courtion, La Sonnaz, Belfaux.

Les autres instances concernées mentionnées sont le DDPS, Skyguide, le canton de Vaud, l'Association des communes du district du Lac, l'Agglomération de Fribourg.

Le rapport mentionnait que plusieurs recherches complémentaires devaient être menées.

Je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Où en sont les discussions, échanges avec toutes les instances concernées ?
2. Quels sont les résultats des recherches complémentaires effectuées ?
3. Est-ce que la présence de la zone de détente et de sports (Helsana Trail) a été prise en compte dans la pesée d'intérêt ?
4. J'ai pu observer qu'en ce qui concerne la santé des riverains, certains pays tels que l'Allemagne, le Royaume-Uni, les USA ont imposé, ou vont le faire, que les distances entre les éoliennes et les habitations soient d'au moins 1000 mètres voire 3000 mètres dans certains cas. Est-ce que le Conseil d'Etat envisage de fixer une distance par rapport aux habitations existantes ?

—